



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2022 le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivant :

- 2022-635 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme #2015-558 de façon à modifier le plan des grandes affectations du territoire;
- 2022-636 modifiant le règlement de zonage 2015-560 de façon à :
 - abroger la zone paysage PA-11 et à ajouter la zone de villégiature VA-31 au plan de zonage;
 - modifier le pourcentage minimal d'espace naturel conservé pour les usages multifamiliaux dans la zone de villégiature VA-14;
 - abroger la zone PA-11 à la grille des spécifications des zones Paysage;
 - ajouter la zone VA-31 à la grille des spécifications des zones de Villégiature;
- 2022-637 modifiant le règlement de zonage 2015-560 de façon à :
 - ajouter la zone Résidentielle RE-08 et la zone de Villégiature VA-30 au plan de zonage;
 - modifier les limites de la zone Résidentielle RE-05 et de la zone de Villégiature VA-05 au plan de zonage;
 - ajouter la zone RE-08 à la grille des spécifications des zones Résidentielles;
 - ajouter la zone VA-30 à la grille des spécifications des zones de Villégiature;
 - réadopter la définition de location en court séjour;
- 2022-638 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2015-565 de façon à :
 - ajouter des normes concernant les offres publicitaires;
 - modifier les zones où pourront être autorisés les usages de location en court séjour de petite, de moyenne et de grande envergure;
 - modifier les objectifs et critères pour l'évaluation des demandes pour les usages de location en court séjour de petite, de moyenne et de grande envergure;
 - modifier le formulaire d'engagement figurant à l'annexe A du règlement;
 - ajouter l'annexe B au règlement;
 - réadopter les articles 1 à 28.1.

Les projets de règlement 2022-636, 2022-637 et 2022-638 contiennent certaines dispositions propres aux règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu **le 27 juillet 2022, à 18h30** à la salle communautaire municipale, située au 1295 chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur.

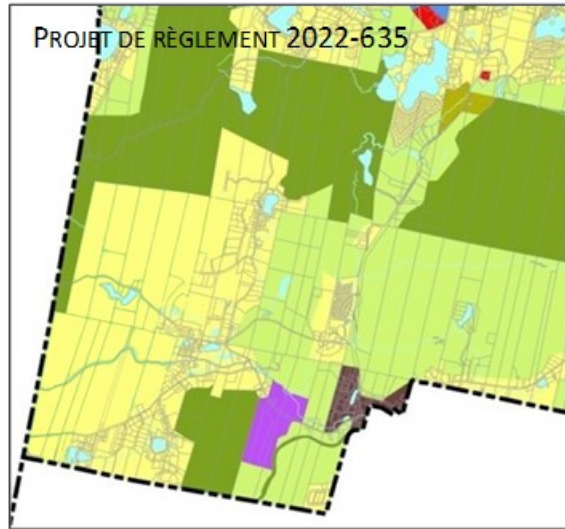
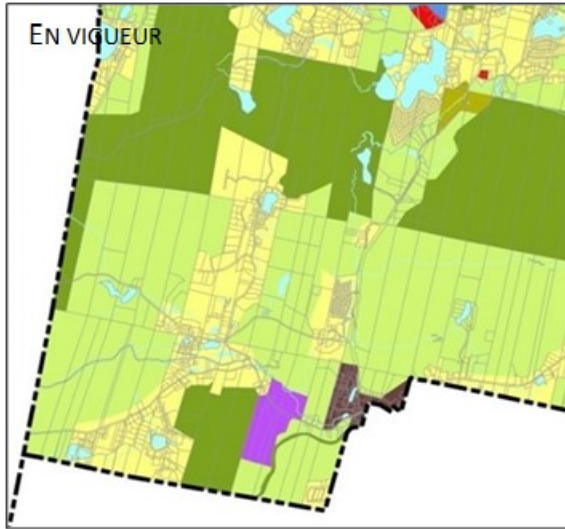
Au cours de cette assemblée seront présentés les projets de règlement susmentionnés ainsi que les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site internet de la municipalité de Lac-Supérieur à l'adresse suivante : muni.lacsuperieur.qc.ca/publications-avis-publics

Donné à Lac-Supérieur, ce 20 juillet 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

EXTRAIT DU PLAN D'URBANISME



EXTRAITS DU PLAN DE ZONAGE

